

CIBLE

Rebelles

Le problème de M. Balladur, c'est que la jeunesse de notre pays ne correspond ni à ses principes, ni à son gouvernement. Par voie de circulaire, d'arrêtés, de décrets (sur les IUT, naguère sur le CIP) et de rapports (Laurent), on a beau lui dire qu'elle en fait trop ou trop peu, et que de toutes façons c'est bouché vers le haut (pour les diplômés) et qu'il faut se contenter du bas (pour les salaires), cette belle jeunesse ne comprend pas le langage du réalisme.

Alors elle manifeste contre le pauvre Monsieur Balladur. Lequel prend peur, ordonne que l'on consulte, que l'on dilue et finalement que l'on retire les dispositions contestées. Puis le Premier ministre se plaint que le peuple soit allergique aux réformes.

Lourde erreur. La jeunesse de notre pays, mais aussi le peuple qui travaille, chôme et subit, se montrent spontanément rebelles à la politique néo-libérale que le candidat Balladur veut durcir après son hypothétique élection. C'est dire que cet homme d'apparence si paisible nous apporte la guerre sociale.

BALLADUR

Masques et faux nez

N.A.R.

14^e Congrès

p. 10/11

Idées

André
Frossard

p.9

La dérive libérale

L'administrateur de l'université nouvelle de Marne-la-Vallée, Daniel Laurent, à la demande du ministre de l'enseignement supérieur François Fillon, a présenté son rapport « *Avenir de l'enseignement supérieur* ».

P lusieurs axes animent le rapport Laurent avec une ambition clairement affichée : opérer une « révolution culturelle » pour répondre au malaise de l'université (*Royaliste* n° 628).

Les collectivités locales participeraient de manière beaucoup plus large encore au financement de l'enseignement supérieur et seraient « associées aux prises de décision » au nom du principe « qui paie, décide ». Le conseil régional doit être selon la commission Laurent l'« interlocuteur privilégié » pour la définition des futurs schémas directeurs de l'enseignement supérieur. Non seulement l'État se désengage de la recherche (*Royaliste* n° 621) mais il projette de lâcher aussi l'enseignement supérieur.

La commission Laurent entend renforcer l'autonomie et la responsabilité des établissements. Ainsi les établissements de l'enseignement supérieur public seraient livrés aux pressions des collectivités ter-

ritoriales (communes, départements et surtout régions) et du patronat local. On peut imaginer les disparités régionales qui s'instaureraient de fait entre régions riches et pauvres.

Le rapport Laurent préconise la création d'Instituts Universitaires Régionaux : ces « IUR » seraient de plus discriminatoires car réservés aux bacheliers de l'enseignement technologique et professionnel. C'est la fin de l'accès pour ces bacheliers à l'Université. C'est la casse du cadre national des diplômes dont *Royaliste* dénonçait déjà le danger l'an dernier (n° 607).

La citoyenneté étudiante est remise en cause. Les universités auraient le choix entre le maintien de la structure décisionnelle actuelle et l'adoption d'une forme de statut dérogatoire à l'image des universités nouvelles. Les enseignants, les personnels IATOS et les étudiants seraient représentés de façon seulement symbolique et n'auraient plus aucun poids dans les décisions. Au

contraire, les partenaires extérieurs, les entreprises et les collectivités locales, verraient leur poids s'accroître dans la définition des différents objectifs pédagogiques.

Le désengagement de l'État serait payé en partie par les partenaires extérieurs et en partie par les étudiants par l'augmentation des droits d'inscription. Ceux-ci devraient s'élever, selon le rapport Laurent, à 2 000 F pour les premiers cycles, 3 000 F pour les deuxièmes et 4 000 F pour les troisièmes. A la solidarité nationale se substitue ainsi une solidarité entre les étudiants seulement. En 1986, les étudiants ont déjà dit ce qu'ils pensaient d'une telle mesure en manifestant contre la réforme Devaquet.

Le rapport préconise, en outre, la refonte complète du système des aides et des bourses. La remise en cause de l'Allocation de Logement Social (ALS) n'est pas une volonté nouvelle. Déjà à la rentrée 1993, le gouvernement avait tenté de la supprimer et

avait ainsi jeté des dizaines de milliers d'étudiants dans la rue.

Aux bourses attribuées sur critère social se substituerait un système de prêts pour les deuxièmes et troisièmes cycles : voilà comment on se retrouve endetté dès 20 ans !

Le rapport Laurent participe bel et bien de la même « logique libérale » (*Le Monde* du 25/1/95) que le rapport Minc. L'éducation devient un coût, une charge qu'il convient de réduire. Après les attaques contre la recherche, c'est maintenant pour l'enseignement supérieur que toute notion d'investissement pour l'avenir du pays est abandonnée.

Devant la levée de bouclier de la part des organisations syndicales enseignantes, administratives et étudiantes, François Fillon se défend d'être l'instigateur de ce rapport et prétend qu'il ne s'agit que d'une contribution au débat d'idées. Pourtant, c'est François Fillon lui-même qui a commandé ce rapport. Pourtant, le gouvernement est représenté par de nombreux chargés de mission au sein de la commission Laurent. Pourtant...

En fait de « révolution culturelle », le gouvernement risque bien de se retrouver avec une révolution tout court. Quand viendra le temps où le ministre comprendra enfin qu'on ne peut appeler « contribution au débat » ce qui n'est qu'une provocation contre l'ensemble de la communauté universitaire ?

Philippe ETHUIN

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (100 F) ☐ six mois (185 F) ☐ un an (270 F) ☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste
SOMMAIRE : p.2 : La dérive libérale - p.3 : Vers un front républicain ? - L'homme du miracle - p.4 : Du vent ! - Retraite : virage capital ? - p.5 : Une présidence pour rien - p.6/7 : La monarchie impossible ? - p.8 : Histoire d'un échec - Le protectorat oublié - p.9 : André Frossard politique - p.10/11 : Le 14e Congrès de la NAR - p.12 : Editorial : L'arbitre, le neutre et l'inerte.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Télécopie : (1) 42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700-ISSN0151-5772

Vers un front républicain ?

Récemment lancée par Philippe Séguin, l'idée d'un pacte républicain répond à une nécessité actuelle et s'inscrit dans une longue histoire.

C ertains commentateurs ont pris la regrettable habitude de réduire toutes les prises de position des responsables politiques à des manoeuvres tactiques dictées par le seul appât de pouvoir. Il est vrai que de nombreux exemples, à droite comme à gauche, les ont incités à prendre cette mesure réductrice de la vie politique. Mais le cynisme largement répandu n'interdit pas l'expression de convictions fortes.

Ainsi, Philippe Séguin a lancé un débat qui dépasse l'enjeu présidentiel lorsqu'il a souhaité, le 30 janvier dernier à Bondy, que se renoue le « pacte républicain ». Ce pacte, a-t-il précisé, se réalisera « au-delà des clivages surannés, des nostalgies et des rancunes, des habitudes et des sectarismes », par le « rassemblement » des « républicains de ce pays (qui) sauront accepter l'oubli des anciennes disputes » dans l'esprit du Front républicain constitué par Pierre Mendès-France et du rassemblement tel que le concevait le général de Gaulle : « faire triompher l'intérêt le plus large du pays chaque fois que l'essentiel est en jeu ».

Il est clair que le président de l'Assemblée nationale fait référence à l'idée classique de la République, conçue comme idéal du pouvoir politique (celui de l'intérêt général, du bien commun) et mise en pratique selon les principes

d'unité nationale, de justice et de liberté.

Cette nécessaire actualisation du pacte républicain est d'autant moins fortuite qu'elle avait constitué un des thèmes de la journée d'études organisée par les jeunes séguinistes du *Rassemblement pour une Autre Politique* (R.A.P.) en décembre dernier. Au cours d'une table ronde consacrée à « *La République et ses*



valeurs » (à laquelle participait Bertrand Renouvin) Blandine Kriegel avait fortement souligné, en faisant référence au « parti des politiques », que le véritable clivage se situait aujourd'hui entre le « parti républicain » (qui est le parti de l'État, de la nation, de la réforme démocratique) et le « parti libéral » dont Alain Minc vient de publier la doctrine.

Tel est bien l'affrontement majeur, qui dépasse de très loin les rivalités personnelles auxquelles on voudrait réduire le combat entre Édouard Balladur et Jacques Chirac.

Sylvie FERNOY

L'homme du miracle

Il ne suffit pas de crier au miracle pour que le malade soit guéri. Surtout quand on voit de fins calculateurs lui administrer des amphétamines.

C ertes, le Parti socialiste s'est tiré d'un mauvais pas : il a réussi à désigner un candidat incontesté sans provoquer une nouvelle fracture interne, puisque la démission d'Henri Emmanuelli n'a pas suivi la victoire de Lionel Jospin. Ce succès politique s'accompagne d'un joli pied-de-nez à Charles Pasqua puisque la rue de Solferino a su



organiser de véritables primaires démocratiques dans le seul lieu où elles doivent être organisées : à l'intérieur d'un parti.

Il reste que la logique de l'élection présidentielle commande au candidat d'un parti de devenir celui d'un camp, au premier tour, et de rassembler au-delà du traditionnel clivage entre la droite et la gauche pour gagner la bataille du deuxième tour. Or la brillante victoire partisane de Lionel Jospin s'inscrit dans une perspective politique beaucoup plus sombre.

L'heureux élu des socialistes aura sans doute remarqué que sa candidature a été saluée par

la balladurie (Charles Pasqua, Patrick Devedjian, etc) et le centrisme bien-pensant (Jean-Marie Colombani) avec un enthousiasme trop unanime pour être désintéressé. Nul n'ignore que Monsieur Balladur et ses affidés, redoutent un affrontement avec Jacques Chirac au second tour. Pour eux, il est par conséquent vital que le candidat socialiste élimine le maire de Paris le 23 avril... avant d'être battu à plate-couture le 7 mai. Si nous étions léninistes, nous dirions que Lionel Jospin est l'allié objectif d'Édouard Balladur. Ne l'étant pas, nous nous bornons à souligner une logique politique qui risque d'être accentuée par l'autoprophétie sondagière.

En outre, le candidat socialiste aurait avantage à ne pas croire ses thuriféraires de la presse, qui décrivent un « champ de ruines » miraculeusement transformé en organisation soudée pour la grande bataille. Lionel Jospin est aussi l' élu d'une coalition antimittérandiste, qui ne l'empêchera pas d'avoir à assumer le bilan des deux septennats, et notamment les conséquences du tournant néo-libéral contre lequel il n'avait pas protesté. Enfin, son passé sectaire rend pour l'instant peu crédible un éventuel appel au rassemblement. Pour convaincre, le candidat socialiste devra se lever de bon matin.

Jacques BLANGY

Du vent !

Plus d'un million et demi de réponses au questionnaire adressé aux jeunes l'été dernier. C'est dire combien l'attente était grande.

Elle a été déçue. On peut même dire que le gouvernement s'est moqué des jeunes en pratiquant les vieilles méthodes de dilution administrative et de trompe-l'œil, assorties de fin de non-recevoir. Quelques exemples ?

A tort ou à raison, le comité proposait la dépénalisation expérimentale du cannabis et le service à six mois. Refus. La suppression des contrats à durée déterminée ? Irréaliste. Suppression des charges pendant deux ans pour l'embauche de jeunes sans expérience ? Risque d'effet pervers. Débat national sur le travail à temps partiel ? Renvoi à un futur rapport parlementaire. Transports à tarif réduit ? Renvoi aux collectivités locales. Contrôle accru des contrats Emploi-solidarité ? Se reporter au tutorat prévu dans le plan Giraud...

Certes, on augmentera le nombre de stages en entreprise, on pourra être maire à partir de 18 ans, on constituera un groupe de travail sur les prêts étudiants, on mettra des distributeurs de préservatifs dans les lieux d'activités culturelles et sportives, on ouvrira les équipements culturels et sportifs des lycées en dehors des heures de cours. Par ce méli-mélo, le gouvernement montre qu'il n'a aucune ambition sérieuse pour les jeunes. Il est permis de penser que beaucoup de jeunes, s'estimant floués, n'auront pas l'ambition de porter M. Balladur à la présidence.

Y.L.

Retraite : virage capital ?

Denis Kessler, président de la Fédération des Assurances et de la commission économique du CNPF, a amené trois syndicats sur le terrain de la capitalisation. Pour le meilleur ou pour le pire ?

Le 2 février dernier, la FFSA (fédération française des sociétés d'assurances) et les syndicats CFDT, CGC et CFTC ont décidé la mise en place d'un fonds de pension basé sur la capitalisation.

Celui-ci remplacera, à compter du 1^{er} janvier 1996, l'actuel régime supplémentaire professionnel fonctionnant en répartition et dont les perspectives d'équilibre s'assombrissaient.

Il faut savoir que les salariés de l'Assurance bénéficient d'une retraite à trois étages : le régime légal de la sécurité sociale, les régimes complémentaires ARRCO, et AGIRC (pour les cadres), un régime supplémentaire propre à la profession.

C'est ce troisième étage qui se transforme en éclatant en deux parties : une partie rejoint et améliore le deuxième étage ARRCO, une autre partie alimente le nouveau fonds de pension.

Dans cette opération originale le patronat joue gagnant : Politiquement il anticipe la loi sur les fonds de pension et démontre, tant aux pouvoirs publics qu'à certains dirigeants

patronaux réticents, que la capitalisation n'est plus taboue pour les syndicats modérés.

Paritairement il fait admettre à ses partenaires syndicaux que l'avenir est plus sûr en capitalisation qu'en répartition.

Financièrement, puisque la nouvelle ventilation des cotisations augmente la part versée



par les salariés et allège celle des employeurs.

Économiquement, du fait que l'accord prévoit des dérogations autorisant les grandes compagnies à créer leurs propres fonds de pension et à échapper du même coup à la solidarité interentreprises.

Ainsi Denis Kessler, turbulent professeur d'économie de Nanterre, coauteur avec Dominique Strauss-Kahn du modèle « KSK » sur la répartition des richesses, devient-il un brillant innovateur patronal en capitalisation. Précédé par son compagnon d'études dans une

fonction ministérielle socialiste, sera-t-il demain membre d'un gouvernement ultra-libéral, comme d'aucuns le murmurent ?

Loin de nous l'idée d'un refus sectaire de la capitalisation.

Les contrats d'assurance-vie existants, individuels et collectifs, ont des qualités économiques et sociales indéniables.

Ce qui choque dans la démarche des assureurs, des banquiers et d'un certain nombre de leurs parlementaires, c'est ce goût de l'absolu les

conduisant à embellir la capitalisation et à caricaturer la répartition.

Les deux systèmes se nourrissent aux mêmes mamelles : une économie dynamique, une démographie positive.

Miser sur l'économie plutôt que sur la démographie ? Favoriser l'épargne individuelle de préférence

au financement renforcé des régimes légaux et conventionnels ?

Mais alors quel avenir pour une économie sans renouvellement des générations et quelle unité nationale pour des citoyens à protection sociale variable ?

C'est bien là un débat de société, de choix en politique sociale, sans oublier les démons gloutons de la fiscalité. Et certainement pas un coup de pub ou de poker.

J.-B. DELLATANA

Une présidence pour rien

La France n'exercera aucune présidence européenne au cours du prochain septennat (1). Ces six mois, moins les six semaines de la campagne présidentielle, révèlent les limites de son influence.

D'un point de vue strictement « communautaire », au sens du traité de Rome, la mécanique européenne reposait sur trois piliers édifés dans les années 60 : le tarif extérieur commun, la politique agricole commune et la convention de Lomé (13 milliards d'écus d'ici l'an 2000). Curieusement, on n'avait mentionné cette échéance de la présidence française que pour mémoire. Elle ne faisait pas partie des grandes priorités énoncées. On n'ignorait pourtant pas que nos partenaires ne nous suivaient plus dans l'aide au développement vers les pays pauvres d'Afrique encouragés en cela par les orientations du nouveau congrès américain.

Nous suivront-ils sur la politique méditerranéenne le semestre prochain lorsque, sous présidence espagnole, sera proposé un rattrapage de l'aide par rapport à celle en direction des pays de l'Est,

passant d'un rapport de cinq à un actuellement à un rapport de cinq à quatre : 5,5 milliards d'écus pour le Sud contre 7 à l'Est. Encore ne parle-t-on pas de la même chose : l'objectif pour les pays de l'Est étant l'adhésion, il convient d'ajouter à l'aide l'augmentation substantielle des dépenses agricoles et des fonds structurels de l'ordre de 10 à 30 milliards d'écus par an (2).

Avec de tels chiffres il est facile d'impressionner nos partenaires et de les faire hésiter devant l'aide à l'Afrique comme devant la poursuite de la politique agricole. La conclusion de la négociation sur l'Uruguay round a déjà démantelé le tarif extérieur commun et les subventions à l'agriculture.

La Crête ou les Comores, la Dobroudja ou la Mitidja, la Beauce ou l'Ukraine, on ne pourra guère plus longtemps éluder ces choix qui doivent pourtant être resitués dans le temps, en prévoyant des calendriers, des progressivités et des dégressivités. Ils ne sont pas moins importants et urgents que les sempiternelles querelles sur les droits de vote dans les institutions communautaires dont ils constituent d'ailleurs l'enjeu.

Yves LA MARCK

(1) Quinze membres chacun six mois nous renvoient à 2003 !

(2) Les dépenses agricoles de la Communauté représentent pour certains un « trésor » avec 36 milliards d'écus par an soit 60 % du budget total. Par comparaison, les dépenses du FED, 12 milliards sur 5 ans, ne représentent qu'environ 10 % de l'aide au développement totale puisque l'aide bilatérale des douze est d'environ 24 milliards d'écus par an.

BRÈVES

♦ **JAPON** : Polémique autour de l'absence de la famille impériale sur les lieux du tremblement de terre qui a ravagé la ville de Kôbe le 17 janvier dernier. Ce n'est que quinze jours plus tard que l'empereur Akihito et l'impératrice Michiko se sont rendus sur les lieux du drame. De leur côté, le prince héritier Naruhito et la princesse héritière Masako entamaient une visite officielle dans les pays du Golfe persique et en Jordanie. Le 27 janvier, après avoir réduit toutes les étapes de leur visite officielle, les princes héritiers interrompaient leur séjour à Amman et regagnaient Tokyo. La presse en profitait pour reprocher aux membres de la famille impériale leur manque d'empressement à soutenir le moral des victimes. En vérité, la décision ne leur appartenait pas. Prisonniers de la Maison impériale et des décisions gouvernementales, les princes n'ont le droit de faire que ce que les autorités officielles leur demandent - respectueusement - de faire. Une position pas facile à tenir et parfois même injuste.

♦ **ESPAGNE** : Le roi et la reine d'Espagne ont participé le 17 janvier dernier à la cérémonie d'hommage à l'ancien Premier Ministre espagnol Adolfo Suarez, déjà fait duc par le souverain il y a quelques années. Juan Carlos a remis à son ancien Premier Ministre le Prix Alphonse X le Sage, qui fut institué par la Mairie de Tolède pour récompenser les personnes ou les institutions qui se sont distinguées par leurs efforts en faveur de la paix et de la tolérance. Dans son hommage émouvant, le roi d'Espagne a voulu saluer « les efforts personnels (d'Adolfo Suarez) pour diriger une transition démocratique exemplaire qui a conduit en Espagne un changement politique sans drame et pacifiquement, éloignant de l'horizon des générations futures les fantasmes de l'affrontement, de la violence et de l'intolérance... Adolfo Suarez eut l'intelligence, la générosité et le courage de solliciter l'appui de tous les Espagnols, avec sincérité et conviction, sans exclure personne ».

♦ **JORDANIE** : Le roi Hussein de Jordanie et son frère, le prince héritier Hassan ont repris l'offensive diplomatique pour faire progresser les efforts de paix au Proche-Orient après la signature d'un traité de paix avec Israël le 26 octobre dernier. Le souverain hachémite s'est ainsi rendu au sultanat d'Oman avant de retrouver Yasser Arafat, Yitzhak Rabin et Hosni Moubarak au Caire le 2 février. La veille, il avait été inspecter le nouveau tracé de la frontière après le retrait israélien de 340 km² de terres. De son côté, le prince héritier Hassan évoquait la signature de la paix avec Israël devant ses hôtes japonais au palais Basman. « Pour qu'une paix soit durable, elle doit par définition être globale. Elle doit aussi se faire entre les peuples et pas seulement entre États et gouvernements. De nos jours, aucun État ou groupe d'États ne peut parvenir à la prospérité pour son peuple en se fermant à ses voisins ou au monde extérieur. C'est pourquoi la Jordanie continue d'appuyer le désir de paix dans tout le Moyen-Orient ».

Toujours attentifs aux travaux de Pierre Rosanvallon, nous ne pouvions manquer de nous sentir concernés par un ouvrage consacré à l'échec de la monarchie constitutionnelle en France. Échec d'autant plus étrange qu'il doit peu aux circonstances et rien au processus historique puisque la monarchie constitutionnelle fut, en Europe, la forme normale de la transition de l'Ancien régime vers la démocratie...

■ **Royaliste :** Pour quelles raisons la monarchie constitutionnelle n'a-t-elle pas fonctionné en France ?

Pierre Rosanvallon : Le fait que la monarchie constitutionnelle a échoué à trois reprises est une singularité française. En Europe, la monarchie constitutionnelle a représenté le modèle presque universel de la transition de l'absolutisme des anciens régimes à la démocratie moderne. C'est cette singularité française qui a orienté mon livre sur « la monarchie impossible », et qui explique son titre.

Quant à l'échec en France, la plupart des explications habituellement avancées sont circonstancielles ou rhétoriques. On évoque ainsi les maladroites de la fuite de Varennes, les Ordonnances de Charles X, et l'enlèvement de la monarchie de Juillet dans la corruption et l'immobilisme. Ces erreurs sont incontestables, mais elles ne permettent pas d'expliquer pourquoi ce sont les régimes qui en ont payé le prix, et pas seulement les gouvernants. La seconde explication courante, purement rhétorique, consiste à invoquer la force du sentiment républicain dans le pays. Ce qui est faux. Tous les historiens ont souligné la puissance du sentiment monarchique en 1789 et en 1790 ; en 1814, le retour des Bourbons ne provoque pas un enthousiasme considérable, mais personne ne songe à une autre formule ; de la même

façon, l'accession au trône de Louis-Philippe en 1830 suscite un formidable espoir.

■ **Royaliste :** Dès lors, comment expliquez-vous cet échec ?

Pierre Rosanvallon : Permettez-moi une remarque préalable : en France, les partisans de la monarchie constitutionnelle n'ont jamais fait l'effort intellectuel de donner un fondement théorique à ce régime. C'est évident pendant la Révolution : en 1791, nous avons une République couronnée et un sentiment monarchique très puissant ; en 1814, l'idée républicaine évoque les violences de la Révolution, et la monarchie constitutionnelle est la forme normale et indiscutée du retour à la liberté après l'Empire ; de très grands juristes existent pendant la monarchie de Juillet, mais ils ont surtout construit la théorie de la souveraineté nationale sans faire la théorie de la monarchie. En fait, dès 1814, l'objectif est d'absorber la Révolution dans la monarchie, celle-ci étant regardée comme un fait historique sans qu'on se préoccupe de la définir comme régime. C'est ce qui explique d'ailleurs le flottement sémantique qu'on observe en 1830 : certains parlent de démocratie royale, d'autres de République couronnée, de monarchie démocratique, et Louis-Philippe lui-même concevait la monarchie constitutionnelle comme un phénomène contingent...

Donc les acteurs ne pensent pas le régime. Ils le pensent d'autant moins qu'un grand partisan de la monarchie constitutionnelle, comme Royer-Collard, dit qu'il préfère une République conservatrice à une démocratie royale ! Cela signifie que la monarchie constitutionnelle est perçue comme une formule sociale, celle du conservatisme, et non comme une formule politique - celle de la liberté moderne.

■ **Royaliste :** Comment, selon vous, peut-on fonder théoriquement la monarchie constitutionnelle ?

Pierre Rosanvallon : On le peut de trois manières différentes. La première, c'est de définir la monarchie constitutionnelle comme le type de régime qui permet d'institutionnaliser de la façon la plus adéquate la théorie libérale du pouvoir neutre. Cette théorie a été formulée par Benjamin Constant : pour lui, le fondement de la liberté réside dans la limitation du pouvoir, et cette limitation implique qu'il y ait un pouvoir qui puisse réguler la montée en puissance des autres, qui puisse contrôler leur affrontement. Comme ce pouvoir régulateur est d'une autre nature que les autres, il ne doit pas être soumis à la compétition, il ne peut être l'enjeu d'une rivalité et doit donc être attribué à vie. Benjamin Constant avait initialement conçu ce pouvoir neutre dans le cadre républicain - ce qui l'avait conduit à imaginer

des solutions institutionnelles très complexes - avant de se rallier en 1830 à l'idée d'un pouvoir de type héréditaire.

La deuxième façon de concevoir la monarchie constitutionnelle, c'est de la penser sous les espèces du gouvernement mixte selon Montesquieu, c'est-à-dire une combinaison de monarchie, d'aristocratie et de démocratie dans laquelle le pouvoir royal a une place. Tel est le point de vue de Royer-Collard.

La troisième façon, c'est de la penser comme une sorte d'institutionnalisation d'un pouvoir prudent. En ce cas, la monarchie n'est pas un régime politique dont on peut faire la

théorie, c'est un fait historique et une gestion particulière des institutions, une pratique libérale des institutions qui s'inscrit dans un passé avec lequel on ne rompt pas. Dans cette perspective, la monarchie constitutionnelle est un pouvoir qui se définit par le fait qu'il n'expérimente jamais ses limites, qu'il ne va jamais aux extrêmes : c'est un pouvoir modérateur, fondé sur la reconnaissance de l'auto-limitation pratique. Tel est aujourd'hui le cas de la monarchie anglaise : le monarque pourrait revendiquer des pouvoirs importants mais la tradition l'incite à la prudence.



■ **Royaliste :** Dans une France favorable ou point hostile à la monarchie, pourquoi un des trois modèles n'a-t-il pas prévalu ?

Pierre Rosanvallon : Représentons ces trois modèles. La théorie du pouvoir neutre présume qu'il n'y ait pas de saturation de la notion de souveraineté. Or le propre de la philosophie politique française est qu'elle sature cette notion : ainsi, dans le mouvement de la Révolution française, on exacerbe la souveraineté pour pouvoir se l'approprier, alors que la théorie du pouvoir neutre présuppose que la souveraineté est un « lieu vide ». Au contraire, la Révolution densifie la notion de souveraineté, la conçoit comme toute-puissante. Dès lors, il n'y a pas d'intermédiaire entre la souveraineté du peuple (la démocratie radicale) et la monarchie absolue. Telle est l'alternative qu'on évite de penser sous la Restauration (qui s'achève sur une tentative de dictature royale) et sous la monarchie de Juillet - ce qui empêche la monarchie de se fonder sur la conception libérale.

Quant au gouvernement mixte, il suppose le pluralisme social et le pluralisme politique. Le bon gouvernement est celui qui est conforme à la nature sociale des choses, c'est celui qui, par conséquent, fait sa place à l'expression politique du pluralisme social. Or,

dans la France post-révolutionnaire, toute affirmation du pluralisme social est assimilée à un retour aux privilèges, à l'Ancien Régime. De plus, la théorie du gouvernement mixte renvoie à la balance des pouvoirs, alors que la culture politique française tient pour principe fondamental que la souveraineté du peuple n'a pas à s'équilibrer elle-même et qu'elle ne saurait être partagée.

Le principe du pouvoir modérateur est lui aussi récusé par notre culture politique. Au contraire de la théorie de l'usage prudent, nous ne cessons de tester l'élasticité du régime, nous tentons de le pousser à son maximum. Cette attitude n'est pas seulement un effet du caractère national, mais procède d'une conviction très profonde : pour nous, un régime ne peut pas seulement reposer sur la lettre juridique, mais aussi sur un certain esprit des institutions qui intègre les éléments de prudence. Or la vertu de prudence n'a pas été pratiquée par Louis XVI, ni surtout par Charles X, ni même par Louis-Philippe.

■ **Royaliste :** Qu'en est-il du sentiment républicain ?

Pierre Rosanvallon : Le sentiment républicain se forme sous la monarchie de Juillet, pas avant. Le républicanisme de Condorcet est une affaire d'intellectuels qui, en 1792, adhèrent à l'idée selon laquelle le gouvernement rationnel implique la République. Il n'y a pas non plus de sentiment républicain sous la Restauration. Sous la monarchie de Juillet, on observe l'apparition d'un sentiment populaire qui va devenir républicain mais qui ne l'est pas encore, qui le devient après 1848. Ce sentiment s'impose de façon assez mystérieuse puisque personne ou presque n'était républicain avant la chute de la monarchie et que tout le monde ou presque le devient sous la Deuxième République.

■ **Royaliste :** Peut-on cependant percer ce mystère ?

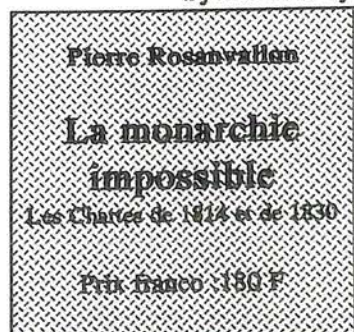
Pierre Rosanvallon : De manière souterraine, pendant la monarchie de Juillet, la difficulté de formuler les questions auxquelles le régime était confronté a entraîné la formation d'une mythologie pro-

gressive de la République. La République ne dévient pas un régime politique, mais la formule d'une certaine utopie économique et sociale : on ne songe pas à une Constitution qui serait préférable, mais on dit vers 1832-1834 que le propre de la République est d'être un gouvernement à bon marché : le pamphlet de Timon, très lu, fait valoir que Louis-Philippe coûte un million de liste civile alors que Washington ne coûtait que 150 000 F au peuple américain. L'idée se répand que la monarchie est un régime dépassé et cher, et que la République est un gouvernement moderne et bon marché...

■ **Royaliste :** Vous montrez cependant que le bilan de la monarchie constitutionnelle en France est loin d'être négatif...

Pierre Rosanvallon : Dans les autres pays européens, la monarchie constitutionnelle a correspondu à la mise en forme d'un certain âge du libéralisme politique, et à un certain mode de gestion de la société libérale. Ce qui n'a pas existé en France. Le paradoxe, c'est que cependant les années de monarchie constitutionnelle ont été capitales dans la formation des institutions françaises. Notre tentation permanente est d'identifier la tradition politique française au colbertisme et au jacobinisme. N'oublions pas cependant que la France a fini par devenir une démocratie libérale, grâce à l'héritage de la monarchie constitutionnelle : qu'il s'agisse de la responsabilité ministérielle, du droit de dissolution, de la notion même de ministère, c'est sous la Restauration et la monarchie de Juillet que se mettent en place les institutions et les procédures parlementaires modernes.

Propos recueillis par
Sylvie Fernoy



Histoire d'un échec...

De longues années durant, Michel Rocard caracola au faite des sondages. A deux reprises pourtant, postulant à la magistrature suprême, il fut contraint de s'effacer devant François Mitterrand avec qui il a toujours entretenu des rapports tendus et ambigus.

Autogestionnaire dans l'âme, il plaide pour un « socialisme de proximité ». « Je crois, répète-t-il inlassablement, qu'il faut définir la société vers laquelle nous voulons aller, dans les vingt ou trente ans qui viennent, et déduire de ce but les étapes intermédiaires qu'il nous faudra franchir, et les mesures immédiates qui vont les préparer ».

C'est vers lui que se tournent, désorientés, les socialistes au lendemain de la débâcle des élections législatives de mars 1993. Une chance formidable s'offrait à lui de rénover le parti, de reconstruire la gauche émietlée. Il devenait, de facto, le candidat « naturel » du PS en vue de l'élection présidentielle de 1995.

Recevant l'appui d'hommes et de femmes qui l'avaient combattu par le passé, il restera quinze mois à la tête d'un PS meurtri. Mettant en avant l'actif de la gauche, rappelant que dans chaque pays le socialisme est né de la lutte contre un capitalisme sauvage, il esquisse son programme articulé autour de la réduction du temps de travail et de la construction européenne.

N'y a-t-il pas de criantes injustices dès le moment où 10 % de la population détient plus de 50 % des capitaux et plus de 30 % des revenus ?

Le message ne convainc pas les exclus, ceux qui craignent de l'être et ceux qui croient pouvoir sortir de la crise sans dommages.

Constituant le « dernier point de contrôle technique » avant l'ultime ligne droite qui devait propulser la « fusée Rocard » vers l'Élysée, le scrutin européen du 12 juin dernier se solde par un désastre dont on perçoit aujourd'hui encore l'onde de choc. Le PS est littéralement crucifié. « Rocard s'en va, Henri Emmanuelli lui succède ».

Les militants croiront pendant un moment à l'homme providentiel, Jacques Delors, de qui ils attendent à la fois la rénovation de la gauche, le retour dans le giron du PS des laissés pour compte et des exclus, le rassemblement des forces de transformation sociale. On sait ce qu'il en est advenu...

Quant à Michel Rocard, n'aura-t-il été qu'une parenthèse dans l'histoire du PS ? Aura-t-il raté son rendez-vous avec la République ? A l'instar de son mentor en politique Pierre Mendès-France, sera-t-il condamné à n'être, au bout du compte, que la conscience morale de la Gauche ?

Michel TACK

Jean-Luc Mélenchon « Rocard - Le rendez-vous manqué » - Éditions Ramsay, Collection « Constats » - Paris, 1994, 242 pages - prix franco : 128 F.

Le protectorat oublié

Si le Maroc a été sous large domination française, il a également subi une longue présence espagnole tant dans sa partie septentrionale que dans ses confins sahariens. C'est le mérite de Jean Wolf que de nous décrire cette période parfois oubliée.

L'auteur nous explique d'abord les raisons qui ont poussé les Espagnols à s'installer dans le nord du Maroc : revanche historique, en souvenir de « l'occupation » arabe en Andalousie ; motifs économiques, en compensation des pertes de Cuba et des Philippines avec la nécessité de disposer d'un arrière-pays autour de Ceuta et de Melilla et le désir de profiter des richesses du sous-sol ; enjeu stratégique, enfin, en raison de la proximité des deux pays. C'est d'ailleurs du Maroc que surgiront les troupes franchistes à l'assaut de la République.



♦ Maison espagnole dans la médina de Tanger.

Les Espagnols, contrairement aux Français, ne chercheront pas vraiment à développer leur présence par la construction de routes, de ports ou d'édifices. Les moyens et la vision à long terme leur faisaient, il est vrai, défaut. De même, aucune initiative ne sera prise par les deux protecteurs latins pour coordonner leur action politique, militaire ou économique sur place, à l'exception de deux périodes : la guerre du Rif, au cours de laquelle les

Français prêteront main forte aux Espagnols après la raclée que leur infligea Abd el Krim, et le début des années quarante où Pétain et Franco se rapprocheront pour faire face aux visées tant anglaises qu'allemandes sur l'Afrique du Nord.

Jean Wolf retrace en fait l'histoire d'Abd-el-Khaleq Torrès, figure de proue des indépendantistes marocains du nord qui sauront maintenir le cap difficile sur trois principes : indépendance, bien sûr ; réunification de l'ensemble marocain ; et fidélité au Sultan.

Mais c'est un peu une histoire de « coçus » qui nous est rapportée : le mouvement de Torrès se fera totalement absorber par l'Istiqlal, son homologue du sud ; à l'indépendance, le nord du Maroc sera pratiquement laissé à l'abandon économique ; et la partie septentrionale se francisera culturellement, les traces de la présence espagnole s'effaçant peu à peu.

Christian MORY

Jean Wolf - « Les secrets du Maroc espagnol, l'épopée d'Abd-el-Khaleq Torrès » - Coéd. Baland-Eddif, coll. Le Nadir - prix franco : 148 F.

André Frossard, politique

André Frossard était d'abord un croyant. Il en fut émerveillé jusqu'à cette aube du 2 février, lui le sceptique intégral, qui à vingt ans ne croyait même pas à sa propre existence. C'était bien l'humour de Dieu en égard à cet humoriste né. Car il me semble bien - Jean d'Ormesson l'a dit - que le secret de Frossard, et son côté extraordinairement décapant, tenaient dans cette alliance du scepticisme et de la foi, n'admettant rien qui fût bâti sur le sable et remettant toute sa confiance dans « un autre monde ». En politique, il n'en allait pas autrement pour lui. Mais selon quels repères, quelle invisible ligne de conduite qui puisse expliquer des engagements qui n'avaient rien de sceptiques, en dehors de la lutte des idéologies dont aucune ne l'a jamais retenu ?

Il y avait, il est vrai, chez Frossard, un très profond amour de la France. Elle était une personne, donc une sorte de créature spirituelle. Et seul de Gaulle, en notre temps, lui avait paru digne d'endosser son destin. De ce point de vue, il me semble que Frossard avait totalement adopté la vision qu'avait du général son parrain Stanislas Fumet, et cela explique qu'en dépit d'une parenté voire d'une sympathie pour ce que pouvait représenter le courant démocrate chrétien, l'un et l'autre aient préféré de Gaulle au M.R.P.. Si l'on allait rechercher dans les billets et dans les livres des années cinquante, on trouverait des formules assassines du polémiste contre ce pauvre mouvement des républicains populaires. Malgré Étienne Borne - qu'il estimait, mais c'était bien le seul à tenter d'offrir une pensée à cet assemblage plus opportuniste que fervent - il reprochait vivement à ses anciens compagnons d'armes leur attitude après la guerre : « Les chrétiens de la résistance, quelques temps chevaliers de la morale outragée, avaient ôté leur gantelet pour signer des promotions, qui devaient plus à la camaraderie qu'au mérite, ou des condamnations dictées par l'instinct de représailles plus souvent que par l'esprit de justice... Les chrétiens politiques, miraculés par la victoire portaient à la conquête du pouvoir en dissimulant leur identité » (1).

Le grief de Péguy reprochant à la mystique de se fourvoyer en politique trouvait une nouvelle fois sa cible. Mais c'était encore plus grave, la mystique en cause étant tout simplement le christianisme. Dans l'attitude des chrétiens qui, par delà l'aventure éphémère du M.P.R., voulurent inventer une sorte de superhumanisme, une cité fraternelle, « ne parlant qu'une seule langue, par exemple l'européen », Frossard relevait un renversement d'espérance : « Le chrétien politique et social avait oublié que sa religion inverse les données de tous les problèmes, et que, selon l'Apocalypse, la nouvelle Jérusalem, la cité éternelle, ne monte pas de la terre, mais descend du ciel. Le chrétien prudent, et logique, jette les bases de toutes ses constructions dans les cieux ».

Est-il facile, est-il même possible, en partant d'une pareille

par Gérard Leclerc



mystique de faire sérieusement de la politique ? Sans doute non. Mais cela vous donne au moins une étonnante liberté d'esprit. Pour trouver un exemple analogue, il n'y a guère que Maurice Clavel qui puisse lui être comparé. Qu'importait que l'un écrive au *Figaro* et l'autre au *Nouvel Observateur* ? Leur complicité était totale, parce qu'ils possédaient la même foi qui surplombait toutes les causes et leur permettait de voir infiniment plus loin que les analystes les plus aigus. (2) Pour mémoire, il faut rappeler que les deux compères furent les adversaires d'une fausse ouverture dont les périls n'ont pas forcément disparu avec la chute du mur de Berlin.

Le reproche que l'on fait généralement à ce type de personnage hors de la mêlée est de vaticiner comme des prophètes hors du temps. Il est difficile de prendre Frossard en défaut de lucidité sur les principaux problèmes qu'il eut à résoudre au long de sa vie. Il fut résistant de la première heure, sans avoir à balancer un seul instant face au paganisme nazi. Le récit poignant et sobre - toujours, sous la plume de ce classique - qu'il a fait de son séjour dans la baraque aux juifs - exprime tout ce qu'il faut dire de la barbarie inexpiable de l'hitlérisme. Pourtant, au moment où il écrit son récit (3), il ignore encore tout de la solution finale. Il a déjà compris ce qu'était la haine antisémite. C'est pourquo, plus de quarante ans plus tard, il sera très certainement le seul à définir avec rigueur le crime contre l'humanité. A ce propos, son témoignage au procès Barbie à Lyon, la ville de la Résistance, du fort Montluc, celle où il repose aujourd'hui dans un « vestiaire de la Résurrection » - c'est comme cela qu'il appelait les cimetières - fut décisif.

Dans la baraque aux juifs, le jour où il assista au supplice d'un pauvre enfant de la rue des Rosiers, il commença à comprendre ce qu'était le crime contre l'humanité. Il s'appela Dominitz et ses géoliers l'obligeaient à apprendre par coeur une phrase de *Mein Kampf* : « Le juif est un parasite qui vit sur la peau du peuple aryen, et il faut l'extirper ». Il s'efforçait de reprendre les mots les uns après les autres, trébuchant à chaque fois : « Il finit par apprendre sa leçon et, chose effrayante, il la sut si bien qu'il commençait à la réciter sitôt qu'il entendait la porte s'ouvrir ». S'il y a une réelle spécificité du crime contre l'humanité, elle réside dans ce fait de déni d'humanité à une catégorie d'hommes promis à la mort, tout simplement parce qu'ils sont nés juifs. Quels que furent les martyrs des autres compagnons de la baraque aucun n'équivalait à celui de « cette jeune mère qui traversait la cour de l'École de santé, son bébé dans les bras, vêtue à l'orientale avec sa robe qui lui tombait sur les talons, et ce long voile, qui était déjà son linceul. Tous nos malheurs relevaient de la guerre, de ses cruautés aggravées de sadisme et de haine idéologique. Mais l'atteinte à la sainteté de cette femme qui venait de donner la vie et à laquelle on arracherait bientôt son enfant pour le jeter au feu, ce mépris de l'innocence et cette férocité vont plus loin dans l'offense à la création divine que toute autre forme d'attentat » (4).

Frossard était le contraire d'un vengeur ou d'un homme de ressentiment. Ceux qui ont cru lui opposer l'objection juridique de non rétroactivité des lois n'avaient pas voulu comprendre la spécificité absolue de ce crime dont la nature est d'être imprescriptible. Il ne s'agissait pas de vengeance, il s'agissait d'inscrire dans le droit humain ce qui constituait la plus grave des atteintes à la dignité humaine.

- (1) « Le parti de Dieu », Fayard, 1992, prix franco : 90 F.
- (2) Voir l'intervention d'André Frossard au Colloque Maurice Clavel in revue *Cité* n° 23, prix franco 35 F.
- (3) « La Maison des Otages », Fayard, 1944, prix franco : 68 F.
- (4) « Le crime contre l'humanité », Laffont, 1987, prix franco : 70 F.

N.A.R. : 14^e Congrès

Les 11 et 12 février la N.A.R. a réuni ses adhérents en Congrès à Paris.
Nous publions ici l'ensemble des textes adoptés par le Congrès

État laïque et religions en France

Le principe de la laïcité prend sa source dans la tradition juive et la tradition chrétienne laquelle distingue précisément les devoirs à rendre à Dieu et à César. Cette distinction fait de l'autonomie de la décision la condition fondamentale de l'exercice du pouvoir. Les rois capétiens ont mis en oeuvre ce principe avant qu'il ne soit repris par la tradition républicainiste et inscrit dans une perspective aréligieuse.

La France est l'un des rares pays à avoir érigé la laïcité en principe constitutionnel. D'où il découle (titre I, article 2 de la Constitution de la V^e Répu-

blique) :

- que le pouvoir politique est autonome,
- qu'il n'opère aucune « distinction » entre citoyens selon leur foi,
- qu'il s'engage à respecter toutes les croyances.

La distinction du religieux et du politique n'a pu être acquise qu'au terme d'une longue et douloureuse expérience historique (ex. conflits entre le pouvoir royal et la papauté, entre le parti catholique et le parti laïciste). La laïcité inscrite dans nos institutions vise à dépasser les idéologies de combat - cléricisme et anticléricalisme - pour garantir la pleine liberté

de l'État et du citoyen. Elle exige du pouvoir une position d'équilibre arbitral qui n'est jamais assurée définitivement, comme le démontrent les récentes résurgences de ce que l'on nomme la « guerre scolaire », et le déclenchement de la « guerre des foulards ».

L'arrivée de l'islam en France n'a pas provoqué de réaction majeure jusqu'à l'émergence de l'islamisme politique au Moyen-Orient et au Maghreb. L'amalgame tantôt réel, tantôt supposé de l'islam avec les intégristes a fait du statut et de l'expression de la religion musulmane un point névralgique et ouvert la

porte à des conduites irrationnelles qui mettent en péril la laïcité.

1) D'où la nécessité de poursuivre le processus d'identification et de représentation des musulmans de France engagé à partir de 1988. Reconnaissance d'une organisation pleinement représentative de l'islam. Identification des imams affiliés à des associations responsables du culte (mosquées, salles de prière, prédication). Autorisation pour l'ouverture de lieux de prière.

2) D'où l'urgence de prendre des mesures sociales pour éviter que les populations de culture musulmane ne se replient sur une radicalisation religieuse faute d'une intégration suffisante dans notre société. La France est unitaire par nature et n'admet pas les communautarismes qui risquent toujours de devenir des « États dans l'État ».

conclure et prévenir les discriminations à prétexte religieux l'importance de promouvoir dans les écoles et dans le public une connaissance élémentaire des religions, le discernement des signes proprement religieux, des coutumes et des comportements. La question du foulard doit être abordée dans un esprit de tolérance aujourd'hui contredit par la politique d'exclusion menée par le Ministre de l'Éducation Nationale étant entendu par ailleurs que l'assiduité aux cours et l'enseignement des programmes s'imposent à tous quelles que soient leurs convictions religieuses. La distinction entre ce qui est du privé des personnes et ce qui est public sous l'autorité de l'État doit être approfondie, précisée contre les dérives.

Le renouveau des religions en France, et en particulier de l'islam, est une mise à l'épreuve de la laïcité qui exige d'elle un approfondissement et des adaptations. Le dialogue entre l'État et les croyances présentes à la conscience des citoyens, pourvu qu'il soit réglé dans le cadre d'une laïcité ouverte, est nécessaire et profitable à la communauté nationale.

La Nouvelle Action royaliste soutient que :

- L'ensemble des mesures proposées permettra de réduire la part de l'économie souterraine et délictueuse, d'alléger l'encadrement bureaucratique et la surveillance policière en renforçant une sécurité effective pour tous et pour chacun, de soutenir la demande globale et de réduire progressivement le chômage et les dépenses qui y sont liées.

- Ce revenu de citoyenneté ne peut être financé que par une nouvelle fiscalité conçue dans le cadre d'une politique globale des revenus incluant tant la répartition des dépenses sociales que la réorganisation et le financement de la protection sociale.

- Pour des raisons symboliques et pratiques, la définition d'un salaire maximum s'impose également : sans pénaliser les classes moyennes, il permettra de répondre à l'exigence de justice.

Déclaration de politique générale

Malgré l'imposante majorité dont il dispose, malgré l'influence directe ou indirecte qu'il exerce sur les centres de décision industriels et financiers, malgré son contrôle politique sur de grands médias, le Premier ministre et son gouvernement n'ont pas été capables de réussir le redressement économique et social qu'ils avaient promis.

La Nouvelle Action royaliste rejette tout particulièrement :

- la politique économique qui consiste à soumettre nos industries et l'ensemble de la société française aux mouvements erratiques du marché et de la spéculation financière internationale ;

- la poursuite d'une politique de privatisations qui dépouille les Français de biens qui leur sont communs, pour tenter de diminuer le déficit budgétaire ;

- le refus de soutenir la demande des ménages, alors qu'il s'agit là d'un élément décisif pour une reprise solide et durable ;

- le choix délibéré d'une politique favorable à la classe dirigeante et aux détenteurs de patrimoines financiers, au détriment des salariés et des millions de personnes qui connaissent les emplois précaires et sous-payés, la pauvreté et la misère.

Les inégalités croissantes et criantes qu'engendre le libéral-conservatisme de M. Balladur sont d'autant moins acceptables qu'elles s'accompagnent de révélations graves concernant la corruption qui sévit dans les milieux dirigeants politiques et économiques.

La Nouvelle Action royaliste réitère sa condamnation de la politique xénophobe, qui viole les principes qui régissent en France la nationalité et l'asile politique. Elle constate que la xénophobie d'État ne cesse de se durcir, par l'adjonction de nouvelles dispositions sur le regroupement familial, par les mesures d'intimidation adressées à celles et à ceux qui aident les étrangers en difficulté, et par les dérives ethnisantes de certains services administratifs. C'est pourquoi elle demande l'abrogation de la législation xénophobe, au profit d'une politique cohérente d'intégration. Celle-ci doit avoir pour souci majeur d'assurer dans le cadre de la laïcité la pleine représentation

des musulmans de France auprès de l'État, le refus de toute discrimination à prétexte religieux, notamment par la promotion de la connaissance élémentaire des religions à l'école, et le retour à la tradition de tolérance, en rupture avec la politique d'exclusion pratiquée par le ministère de l'Éducation nationale en raison du port d'un foulard.

Quant à l'élection présidentielle :

La Nouvelle Action Royaliste dénonce l'emprise croissante que M. Balladur et ses partisans exercent sur le pays au mépris de la promesse de « l'État impartial » et récusent leur prétention à l'hégémonie qui s'exercerait au détriment du principe d'arbitrage.

Au vu des tendances qui prévalent à l'hôtel Matignon, **la Nouvelle Action Royaliste s'inquiète** d'une dérive affairiste de notre politique étrangère, qui privilégierait les

objectifs financiers immédiats au détriment du rôle et du rang de la France dans le monde.

La Nouvelle Action Royaliste s'oppose à ce que soit prolongée au-delà de l'élection présidentielle la politique libérale-conservatrice, qui continuerait de favoriser les possédants et qui accentuerait les contraintes qui pèsent sur les salariés, par l'accroissement de la pression fiscale et par le maintien de la rigueur salariale - sans apporter le moindre commencement de solution à l'insupportable problème du chômage. Tout en réaffirmant la nécessité d'une politique de relance dynamique et d'un projet industriel cohérent, **la Nouvelle Action Royaliste propose** la réduction de la durée légale du travail sans qu'elle soit liée à une réduction de salaire, et la définition d'un revenu de citoyenneté. Ces propositions nécessitent une politique globale des revenus et une fiscalité entièrement renouée.

Adversaire déterminée de la politique gouvernementale, tout particulièrement dans ses orientations xénophobes et dans ses choix néo-libéraux, angoissée par le durcissement possible de ces tendances après l'élection présidentielle, **la Nouvelle Action Royaliste décide** de s'opposer à l'élection d'Édouard Balladur. Elle apportera par conséquent son soutien aux candidats qui défendront le mieux les institutions de la V^e République et l'indépendance de la nation, et qui manifesteront dans leur projet le souci de la justice sociale, le rejet de la xénophobie et la volonté de renforcer l'État de droit.

Emploi, activité et rémunération

La Nouvelle Action royaliste :

- Juge indispensable de réaffirmer le principe du respect de la dignité de la personne humaine et de sa garantie par la puissance publique, pour tous et en toutes circonstances.

- Constate que la baisse tendancielle de la quantité de travail pour produire un bien ou un service dans les sociétés développées ne peut plus être complètement compensée par une reprise de la croissance.

- Refuse une répartition de l'emploi par les prétendues lois du marché, qui masquent des choix effectués selon les critères de l'efficacité et du profit maximal immédiats.

- Souligne l'obligation de ne pas réduire l'activité à la seule notion d'emploi salarié et de procurer une rémunération à une activité qui ne s'inscrirait pas nécessairement dans le

cadre du travail physique, du travail sur machine, du commerce et de l'administration classiques.

La Nouvelle Action royaliste affirme par conséquent la nécessité de :

- répartir plus justement la masse salariale.

- réduire de manière significative la durée légale du travail sans qu'elle soit liée à une diminution de salaire, et d'inciter les partenaires sociaux à aller plus loin.

- développer le travail à temps partiel en l'accordant à tout salarié le demandant ; et de veiller à une meilleure répartition des emplois disponibles par la dissuasion fiscale du cumul de certains emplois, en commençant par les mieux rémunérés.

- maintenir, par l'emploi aussi, la qualité du service public et d'engager un véritable

aménagement du territoire tout en développant les industries et infrastructures d'environnement.

- développer le nouveau secteur des « activités civiles », qu'il s'agisse des tâches classiques effectuées dans le domaine représentatif (politique et syndical) ou des nouvelles tâches accomplies selon une conception élargie de la citoyenneté, dans les campagnes et dans les villes : activités paysagères, entraide, vie associative, services pratiques de proximité et de sécurité... La définition et la répartition de ces tâches de citoyenneté permettront de faire l'économie de dispositifs lourds, gérés bureaucratiquement, et d'une efficacité douteuse.

- garantir, par souci de la dignité humaine, un revenu minimum à l'ensemble de la

population. Il s'agit d'un revenu minimum alloué à toute personne majeure ne disposant pas ou plus d'autres ressources, et garanti par l'État de manière permanente en échange d'une activité civique avec l'accord du bénéficiaire et selon ses capacités. Ce revenu donnera une sécurité minimale à tout citoyen, quels que soient les aléas de sa vie. Il évitera la misère totale et permettra une resocialisation progressive des exclus passant aussi par le droit au logement. Il permettra d'échapper à la définition restrictive du « travail ». Il clarifiera les diverses formes d'aides en simplifiant et en unifiant les multiples interventions financières et administratives actuelles qui tentent de soulager les personnes en situation d'extrême pauvreté.

- maintenir le RMI pour les personnes qui ne pourraient être intégrées dans l'ensemble de ces dispositifs.

L'arbitre, le neutre et l'inerte

Malgré un bilan largement défavorable à la majorité des Français, Édouard Balladur continue de jouir d'une estime qui suscite des explications variées. Dictées par la rage impuissante, les pires de toutes consistent à invoquer l'aveuglement volontaire, l'imbécillité et la veulerie d'un peuple qui serait lamentablement dépolitisé.

Ces facilités méprisantes butent sur deux questions sommaires. A l'âge d'or de la politique, quel tribun aurait pu réunir des millions de citoyens, comme cela se produit régulièrement par le biais de la radio et de la télévision ? Et s'il s'agissait de téléspectateurs passifs ou abrutis, pourquoi riraient-ils, toutes générations confondues, à la satire souvent fine des célèbres Guignols de Canal Plus ?

Sans mésestimer les explications qui tiennent à la situation politique (les défaites socialistes, les ...sinuosités chiraquiennes), n'oublions pas les raisons institutionnelles de la popularité du Premier ministre-candidat. A droite et au centre surtout, de très nombreux électeurs heureusement marqués par la tradition gaullienne votent pour celui qui incarne un principe de légitimité appuyé sur un projet de rassemblement. D'où le prestige d'Édouard Balladur, qui semble issu de cette tradition, qui dispose déjà d'une autorité instituée, et qui prétend fédérer son camp. D'où la séduction électorale d'un homme qui retourne à son profit les reproches de ses adversaires : la prudente neutralité vaut promesse d'arbitrage, l'attitude lénifiante semble pré-

disposer au rassemblement, la sagesse conservatrice paraît préserver la société de nouvelles violences économiques et sociales...

L'erreur d'optique est très légère, mais ses graves conséquences obligent à quelques mises au point.

La fonction arbitrale dévolue au chef de l'État ne suppose pas la neutralité dans tous les domaines. Une attitude neutre



est assurément requise pour maintenir le pouvoir politique à l'abri des rivalités partisans. Mais l'arbitrage politique, qui est exercé pour garantir la liberté, suppose une action constante et déterminée - non le laisser-aller. Mais l'arbitrage social que les Français demandent à l'Élysée en cas de crise grave implique lui aussi des actes inspirés par l'exigence de justice - non la promesse vague d'une embellie économique. Même un projet conservateur, à supposer qu'il soit souhaitable, oblige à une résolution contraire à l'apparente inertie balladurienne. Car nous sommes placés dans un simple jeu d'apparen-

ces : les garanties offertes par Édouard Balladur sont illusoires puisque l'inertie n'est pas le gage de la neutralité, et la neutralité n'est pas la condition de l'arbitrage.

Surtout, la réalité du balladurisme militant contredit son arbitrage virtuel, sa neutralité affichée - et jusqu'à l'inertie qui lui est reprochée :

La bienveillance hautaine, le retrait de tout projet qui fâche et le refus de la confrontation ne prédisposent en rien à l'arbitrage : l'attitude du Premier ministre doit tout à la tactique, et n'indique en rien une volonté de servir l'intérêt général.

Au contraire, la neutralité de ton et le geste mesuré d'Édouard Balladur masquent la politique de classe dont le candidat s'est fait l'agent. Les profits croissants des détenteurs d'un patrimoine financier, la contrainte salariale, le niveau au moins constant du chômage, la croissance de la pauvreté prouvent si besoin est que le néo-libéralisme détruit l'égalité, la justice et l'équité selon la logique violente de l'économisme déchaîné.

Il faut enfin évoquer le mystère de l'inerte qui se meut. Le mouvement est lent, peu visible, mais cependant massif. Si Édouard Balladur parvient à ses fins, on s'apercevra, mais trop tard, de la puissance hégémonique du nouveau président : Parlement, gouvernement, conseils régionaux et généraux, partis de la droite et du centre, haute administration, grandes entreprises publiques et privées, télévisions et radios, et une partie de la presse écrite sont ou seront contrôlés par le vainqueur, ses affidés et leurs débiteurs.

Toute société qui a déjà atteint le seuil de l'intolérable et qui est soudain asphyxiée s'expose à une explosion violente. Celle qui menace sera d'autant plus incontrôlable qu'elle aura été longtemps retardée.

Bertrand RENOUVIN